

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLES

SYNTHÈSE POUR PRÉSENTATION
EN CONSEIL MUNICIPAL



L'environnement réglementaire du PADD

Au titre de l'article **L151-5**
du Code de l'urbanisme

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) détermine les conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs du développement durable :

- 1 Les **orientations générales** des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles, et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- 2 Les **orientations générales** concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs ainsi que les énergies renouvelables, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunal.
- 3 Il fixe les objectifs chiffrés de **modération de la consommation de l'espace** et de **lutte contre l'étalement urbain**.
- 4 Il **ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation** d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.

La structure du PADD de la CC Champagnole Nozeroy Jura

Échelle macro



Échelle humaine

3 AXES

1

Un territoire attractif

1. Un territoire façonné par l'eau
2. Une richesse écologique remarquable
3. Un cadre de vie attractif aux richesses paysagères, patrimoniales et architecturales

2

Une communauté garante d'un développement maîtrisé

1. Une dynamique économique compatible avec une qualité des espaces
2. Des filières ancrées et consolidées dans le territoire et une mixité fonctionnelle maintenue
3. Une offre commerciale diversifiée et équilibrée
4. Une exploitation soutenable d'un territoire riche en ressources
5. Une offre touristique durable structurée et qualifiée

3

Un territoire résilient qui accueille

1. Un accueil de nouvelles populations à accompagner
2. Une offre de logements diversifiée et accessible à tous à développer
3. Un développement urbain et rural permettant une gestion économe de l'espace à mettre en œuvre
4. Des équipements, commerces et services à préserver
5. Une intermodalité dans les déplacements du quotidien à encourager
6. Un développement du territoire cohérent avec son environnement
7. Une gestion économe des espaces agricoles et naturels

15 GRANDS PRINCIPES

AXE 1

Un territoire attractif

1. Un territoire façonné par l'eau

Assurer le bon état qualitatif du réseau hydrographique et hydrogéologique

Préserver la recharge naturelle des cours d'eau et des nappes phréatiques

2. Une richesse écologique remarquable

Protéger les milieux abritant une richesse écologique remarquable

Préserver et renforcer les fonctionnalités écologiques et la résilience des milieux naturels

Concilier le maintien de l'économie du territoire, agricole et touristique notamment, et la préservation de la biodiversité

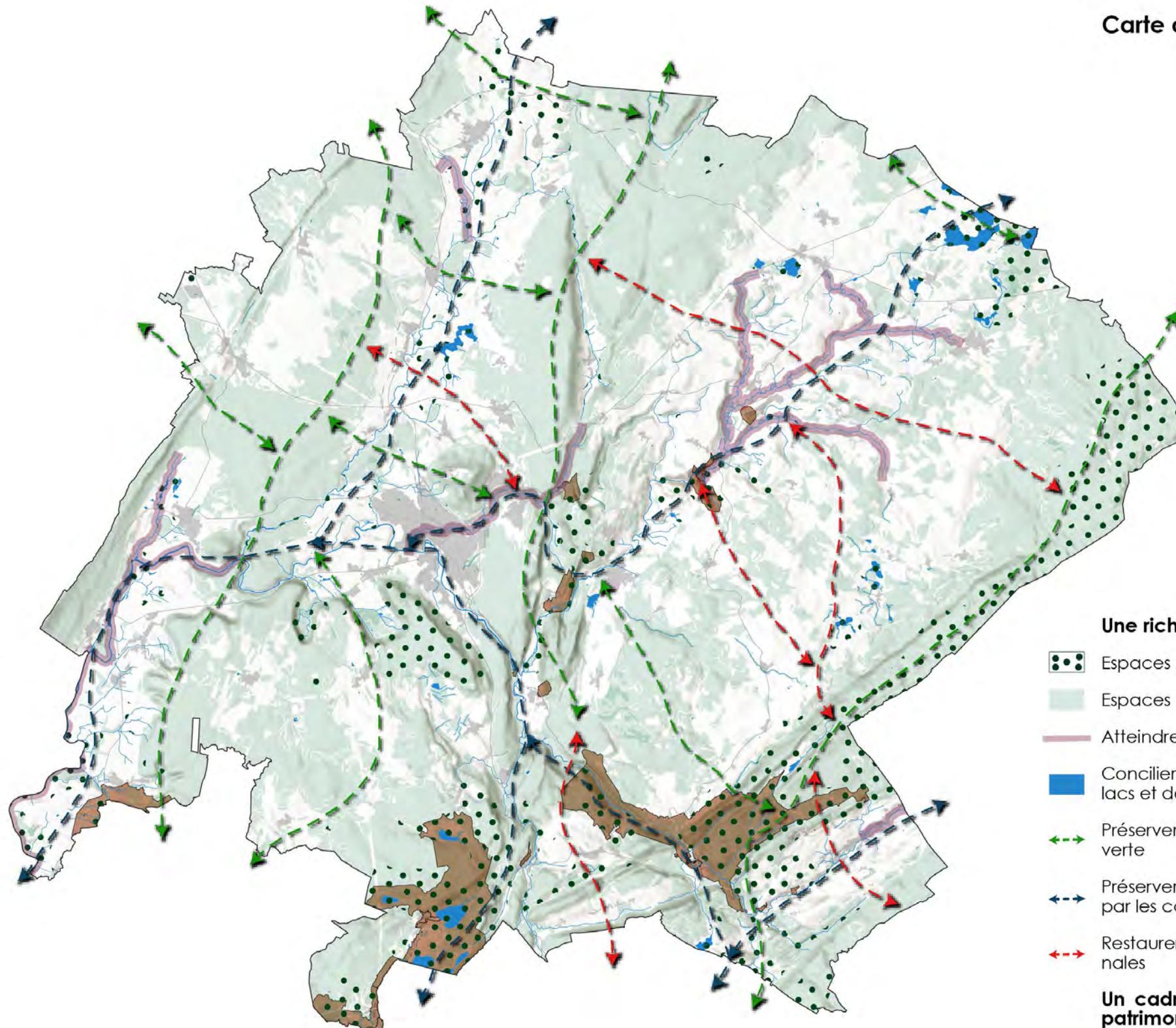
3. Un cadre de vie attractif aux richesses paysagères, patrimoniales et architecturales

Protéger les éléments qui contribuent et valorisent l'identité paysagère du territoire

Préserver et valoriser les paysages naturels remarquables du territoire, et les amener au cœur du tissu urbain

AXE 1 - UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Carte de synthèse de l'axe 1



Une richesse écologique remarquable

-  Espaces naturels majeurs
-  Espaces naturels remarquables
-  Atteindre le bon état écologique des cours d'eau dégradés
-  Concilier les usages touristiques et fonctions écologiques des lacs et de leurs abords
-  Préserver les corridors écologiques fonctionnels de la trame verte
-  Préserver les corridors écologiques fonctionnels constitués par les cours d'eau et leurs berges
-  Restaurer les fonctionnalités écologiques supra-communales

Un cadre de vie attractif aux richesses paysagères, patrimoniales et architecturales

-  Préserver les marqueurs identitaires, naturels et bâtis du territoire



2,5 km

Sources : IGN, INPN, ESRI

AXE 2

Une communauté garante d'un développement maîtrisé

1. Une dynamique économique compatible avec une qualité des espaces

Mettre en œuvre une stratégie commune de développement économique, coordonnée à l'échelle de la CC Champagnole Nozeroy Jura
Développer les capacités d'accueil des parcs d'activités économiques et améliorer leur fonctionnalité

2. Des filières ancrées et consolidées dans le territoire

Soutenir la redynamisation et la modernisation des filières industrielles (lunetterie, traitement de surface, maroquinerie, aciérie, décolletage)
Poursuivre le développement de la filière bois

3. Une mixité fonctionnelle à préserver

4. Une offre commerciale diversifiée et équilibrée

Encadrer le développement des nouvelles surfaces commerciales (alimentaires et autres)
Soutenir l'animation des villes et villages

5. Une exploitation soutenable d'un territoire riche en ressources

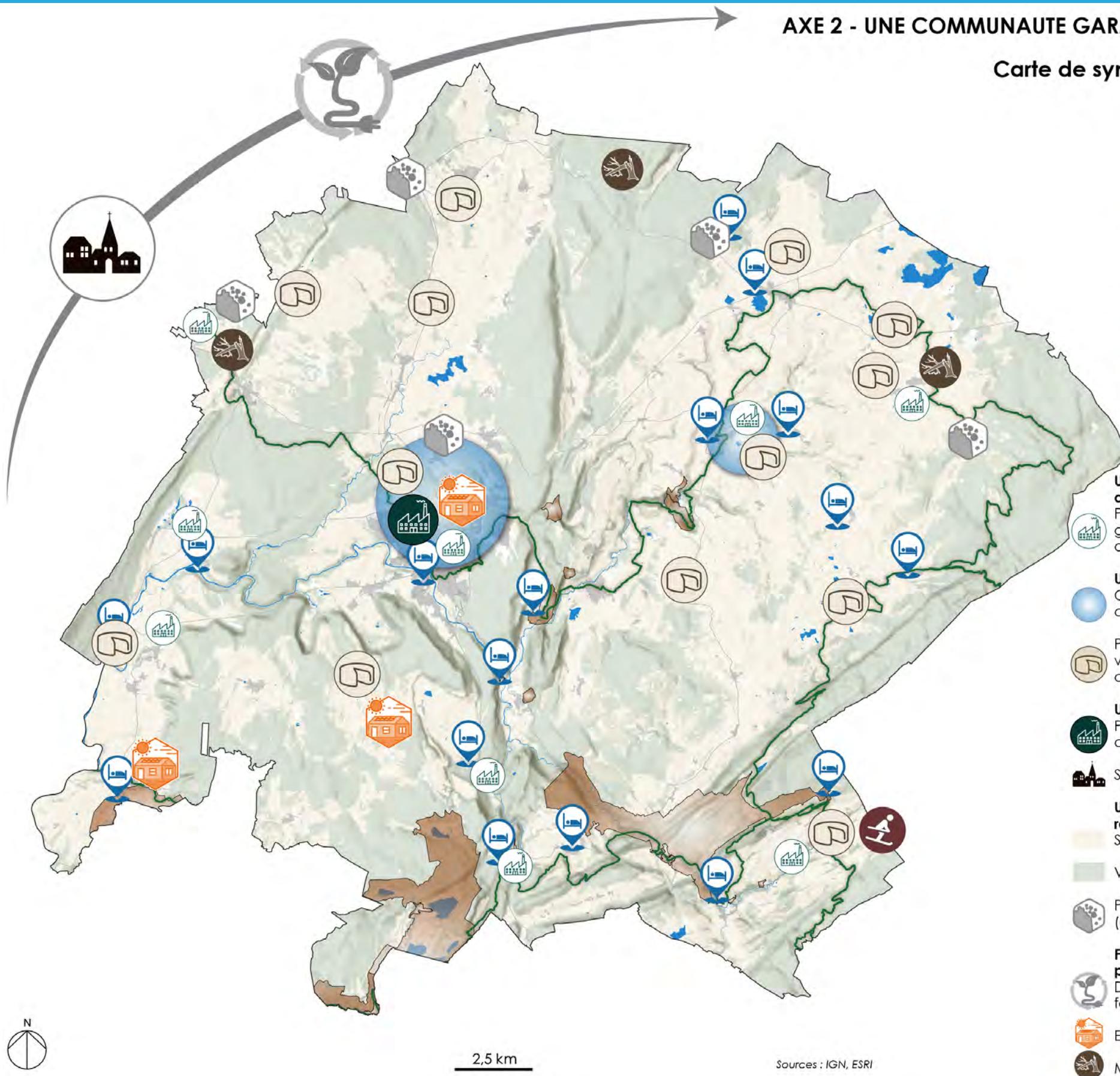
Soutenir et préserver l'activité agricole
Gérer la forêt de manière durable en tant que ressource primaire pour la filière bois
Permettre une exploitation durable des carrières
Faciliter et encadrer l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables

6. Une offre touristique durable structurée et qualifiée:

Poursuivre le développement des activités de pleine nature, maintenir l'identité du territoire, renforcer le rayonnement
Accompagner la transition économique des stations de sports d'hiver, élargir l'offre en hôtel et hébergement touristique

AXE 2 - UNE COMMUNAUTE GARANTE D'UN DEVELOPPEMENT MAITRISE

Carte de synthèse de l'axe 2



- Poursuivre le développement des activités de pleine nature**
- Poursuivre le développement des itinéraires de randonnées
- Une offre touristique durable structurée et qualifiée**
- Accompagner la transition économique des stations de sports d'hiver
- Maîtriser la fréquentation des sites subissant une forte pression touristique
- Elargir l'offre en hôtel et hébergement touristique dans le but de diversifier les publics
- Une dynamique économique compatible avec une qualité des espaces**
- Porter une stratégie en matière d'aménagement et de gestion de l'offre immobilière et foncière aux entreprises au sein des parcs d'activités économiques
- Une mixité fonctionnelle à préserver**
- Conforter les linéaires commerciaux existants et en luttant contre la vacance
- Préserver les secteurs de vente directe comme support de valorisation du terroir et de développement du commerce de proximité
- Une offre commerciale diversifiée et équilibrée**
- Poursuivre la requalification et le confortement des zones commerciales existantes
- Soutenir l'animation des villes et villages
- Une exploitation soutenable d'un territoire riche en ressources**
- Soutenir et préserver l'activité agricole
- Valoriser la multifonctionnalité de la forêt
- Permettre une exploitation durable des carrières (extension, réhabilitation)
- Faciliter et encadrer l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables**
- Diversifier les sources d'énergie afin de diminuer la très forte dépendance aux produits pétroliers
- Encourager le développement de l'énergie solaire au sol
- Maintenir la filière bois énergie



2,5 km

Sources : IGN, ESRI

AXE 3

Un territoire résilient qui accueille

1. Un accueil de nouvelles populations à accompagner

(synthèse à la diapo suivante)

2. Une offre de logements diversifiée et accessible à tous à développer

3. Un développement urbain et rural permettant une gestion économe de l'espace à mettre en œuvre

Optimiser les espaces déjà urbanisés et dimensionner les espaces à urbaniser

Requalifier le parc ancien

Assurer des typologies de construction variées, innovantes et adaptées au contexte local

4. Des équipements, commerces et services à préserver

Proposer une offre complète d'équipements et de services à la population

Maintenir l'offre de santé sur le territoire

5. Une intermodalité dans les déplacements du quotidien à encourager

Développer les mobilités actives

Encourager les mobilités partagées

6. Un développement du territoire cohérent avec son environnement

Inscrire le développement du territoire dans une logique de résilience vis-à-vis des risques naturels et technologiques

Améliorer la qualité et l'approvisionnement en eau du territoire

Optimiser la gestion des eaux usées au regard du développement du territoire

7. Une gestion économe des espaces agricoles et naturels

Consolider l'habitat dans les cœurs de villes et de villages en tenant compte de leurs qualités patrimoniales et urbaines

Permettre l'évolution de certains tissus urbains peu denses

Inscrire les extensions urbaines en continuité et en cohérence avec les espaces urbains existants (résidentielle, économique ou mixte)

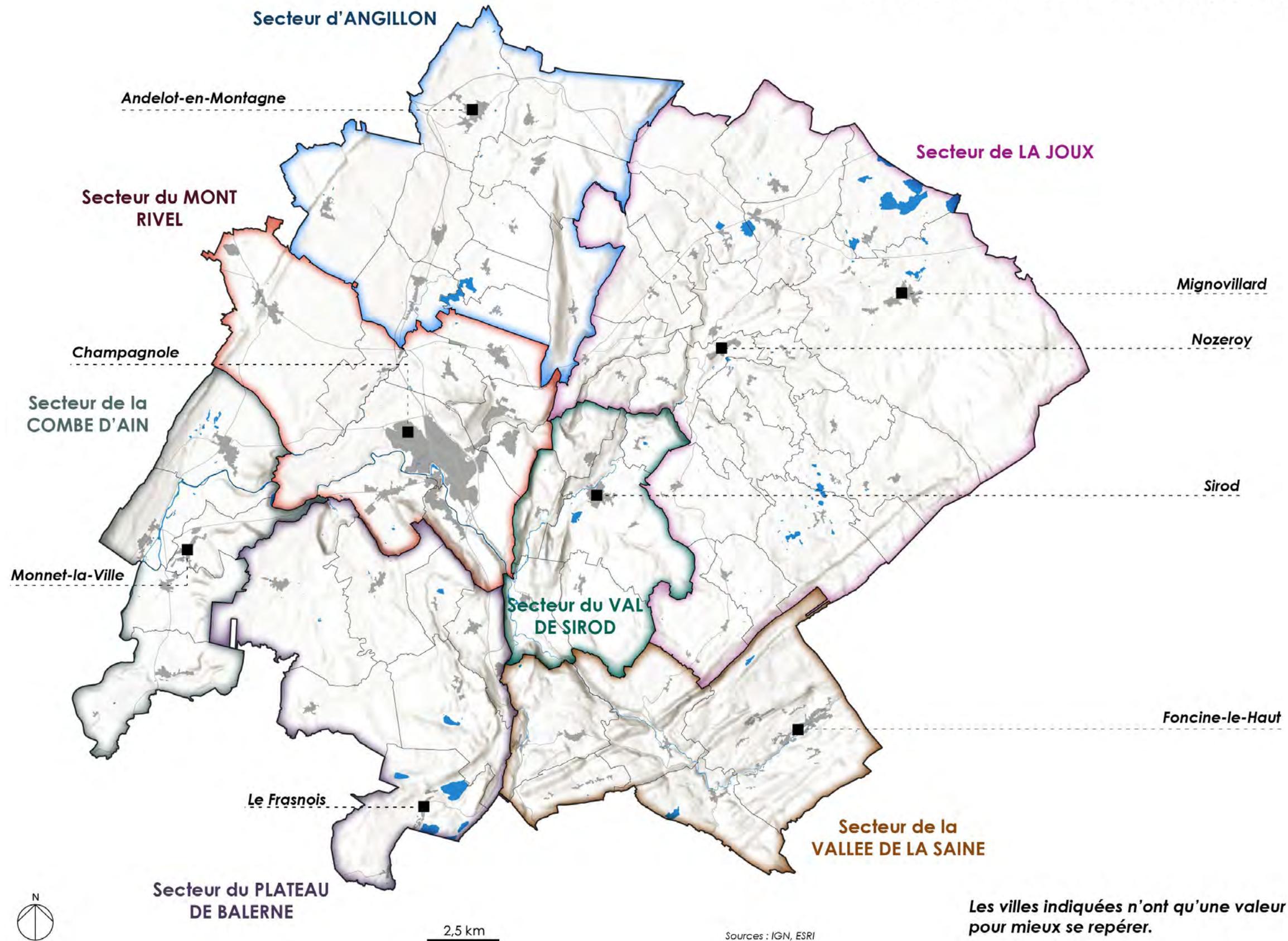
Veiller à l'insertion urbaine et paysagère des nouvelles constructions, à leur adaptation aux caractéristiques aux contextes locaux et à la qualité des espaces publics attenants

Ouvrir la possibilité de changement de destination pour certains bâtiments agricoles

Populations et logements en quelques chiffres

- **S'appuyer sur un scénario par secteurs**, renouant avec la croissance démographique pour l'ensemble des communes de la CC CNJ et consolidant son organisation territoriale. (carte à la diapo suivante)
- **Accueillir à l'horizon 2040 près de 1 135 habitants** supplémentaires par rapport à 2026 grâce à un taux de croissance annuel moyen de + 0,34% entre 2026 et 2040.
- **Confirmer le rôle des communes équipées et rayonnantes** comme support de croissance démographique
- **Favoriser un développement résidentiel cohérent** avec la disponibilité foncière des communes.
- **Inscrire le développement urbain dans la trajectoire de zéro artificialisation nette à horizon 2050** et tendre vers une réduction de **54,5%** de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la période passée 2011-2020, objectif compatible avec le SRADDET BFC.
- **Accueillir à l'horizon 2040 près de 1 135 habitants** supplémentaires par rapport à 2026 grâce à un taux de croissance annuel moyen de + 0,34% entre 2026 et 2040.
- **Construire environ 800 logements neufs**, hors renouvellement urbain, pour maintenir la population et accueillir des habitants supplémentaires.
- **Adapter les densités à l'échelle de l'opération et au lieu d'implantation** (extensions, renouvellement, dents creuses...) pour assurer une insertion urbaine et paysagère qualitative.

Les secteurs définis dans le cadre du PLUi

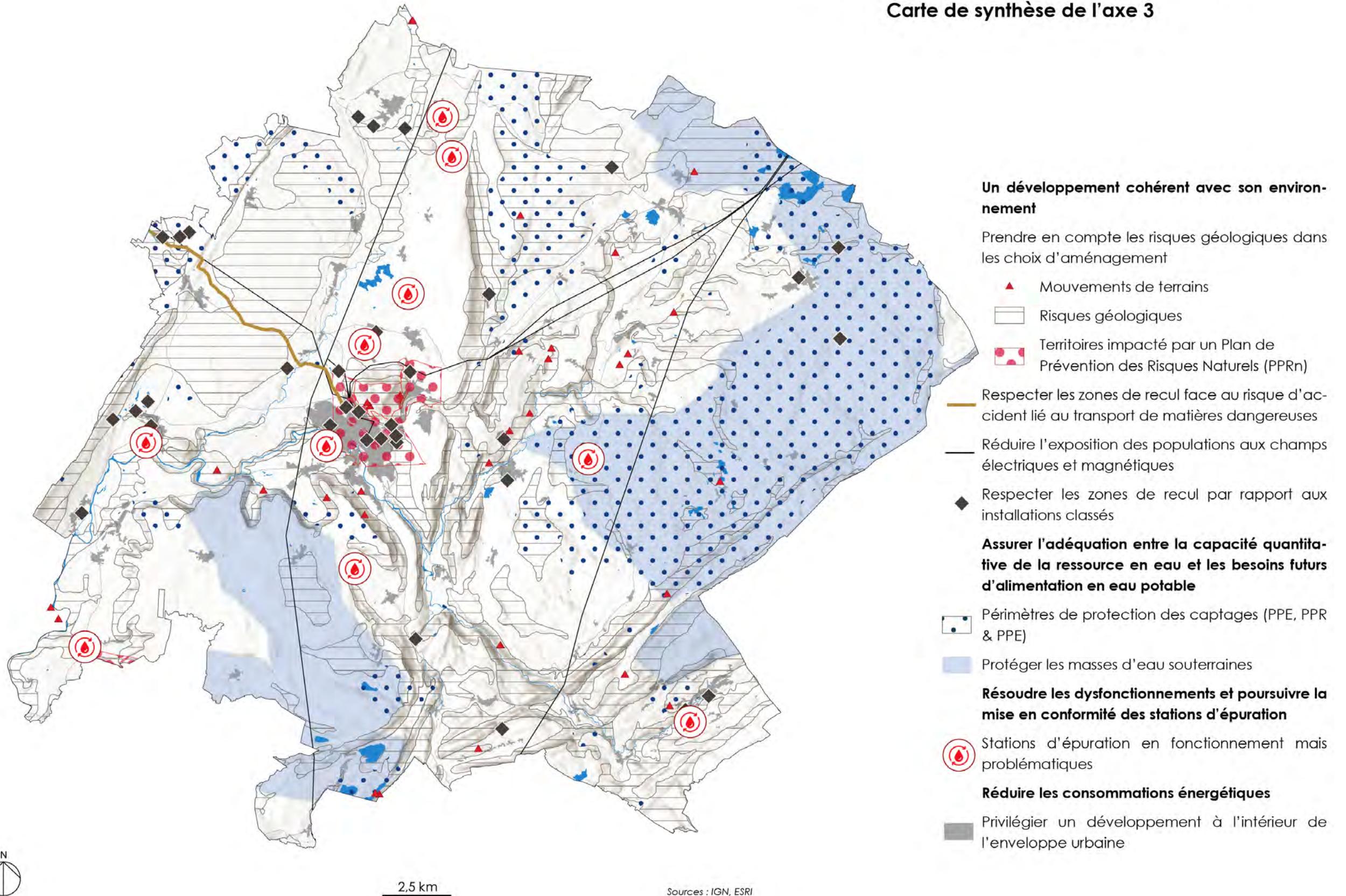


Les villes indiquées n'ont qu'une valeur informative pour mieux se repérer.

Sources : IGN, ESRI

AXE 3 - UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ACCUEILLE

Carte de synthèse de l'axe 3



Avancement et suite de la démarche

1.

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement

Etat des lieux : où en est le territoire de la CC CNJ aujourd'hui ?

Élaboration du Diagnostic
2022-2023

2.

Le projet de territoire (PADD)

Quel projet politique pour le territoire au cours des 15 prochaines années ?

Élaboration du PADD
2023

Débat en conseil communautaire
Janvier 2024

3.

La traduction réglementaire

Définition des OAP
Elaboration du règlement écrit et graphique

Quelles règles communes pour mettre en œuvre le projet de territoire ?

Travail sur les zonages
2024

4.

La procédure de validation

Consultation des PPA
Enquête publique

Arrêt prévisionnel du PLUi
Fin 2024 - Début 2025

Approbation prévisionnelle du PLUi
Fin 2025

Concertation et communication

Evaluation environnementale